

# Règlement Intérieur Run and Bike

## Vendredi 3 Mars 2024



Article 1 :

Préambule :

Par le seul fait de s'inscrire au Run and Bike, chaque concurrent s'engage à respecter et se soumettre au présent règlement de course et en accepter toutes les conditions.

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile. Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 2 :

Rappel des épreuves :

Le Run and Bike est composé d'une épreuve combiné de vélo type VTT et de course à pied.

Deux parcours sont proposés :

- 12 kms
- 18 kms

Départ à Dampierre sur loire (49400)

La barrière horaire sera de deux heures pour chaque épreuve : Fin des épreuves et clôture de l'évènement pour 12h maximum.

Podium à 12h30

### Article 3 :

#### Tenue :

Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents. Torse nu interdit. Porte dossard autorisé, dossard obligatoirement porté devant afin d'être visible. Il est autorisé de participer avec une trifonction.

La nudité est interdite.

### Article 4 :

#### Règles :

Le code de la route sera de rigueur tout au long du parcours. Le circuit se fera sur un espace public ouvert (bitume et chemin forestiers)

Interdiction formelle de jeter des déchets sur les voies empruntées, sous peine de disqualification.

### Article 5 :

#### Participants :

L'âge minimum requis est de 16 ans dans l'année en cours.

Chaque participant doit présenter un certificat médical / une licence triathlon et se soumettre à une participation financière en fonction du parcours choisi.

### Article 6 :

#### Obligations :

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing d'avant course.

Chaque participant est tenu de respecter les consignes de sécurité propres aux activités ainsi que les personnes qui les encadrent, les bénévoles, indispensables au bon déroulement de cette épreuve.

Chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image à travers les différents supports de communications de l'association Saumur Team Triathlon.

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents, est tenu d'en informer l'organisateur.

### Article 7 :

Arbitrage : La responsabilité en revient à l'équipe organisatrice et ses bénévoles chargés de l'encadrement des épreuves : Elle sera la seule juge. Elle peut intervenir, sanctionner, sur tout le circuit en cas de mise en danger des sportifs ou non-respect du règlement

- elle seule peut arbitrer les litiges éventuels
- elle se réserve également le droit de modifier le parcours au dernier moment ou d'annuler l'épreuve (les kilométrages ne vous sont donnés qu'à titre indicatif).

Article 8 :

Composition des équipes :

Les équipes sont composées de 2 personnes maximum. Être âgé de 16 ans minimum. Casque obligatoire pour les deux concurrents. VTT / Gravel / cyclo-cross autorisé.

Article 9 :

Annulation :

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Article 10 :

Label Triathlon Durable :

Cette organisation se veut durable, il est donc demandé aux participants de garder leur déchets afin de les déposer dans une poubelle prévue à cet effet dans l'aire d'arrivée. Il est demandé à chacun d'apporter un gobelet réutilisable pour le ravitaillement de fin de course (Il n'y aura pas de gobelets sur les différents ravitaillement : mi-course et fin de course).